



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 18 JUIN 2018

2018-43 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEAISE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 16

-AYANT DONNE POUVOIR : 10

-N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : 6

PRÉSENTS

Simone PERGET, Michel GIRAUDY, (Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)

Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy Tarentaise)

Marie-Agnès ARPIN, Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)

Maud VALLA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Emmanuelle VAUDEY, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Jacqueline POLETTI (pouvoir à Simone PERGET), Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Arlette NOIRE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD), Audrey NALIN (pouvoir à Emmanuelle VAUDEY), Jean Luc CRETIER (pouvoir à Michel GIRAUDY), Georges TRESALLET (pouvoir à Maud VALLA), Jean-Pierre MOREL (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD), Arlette NOIRE (pouvoir donné à Jean-Claude FRAISSARD), Léon EMPEUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET), Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Marc BAUER (pouvoir à Gérard MATTIS),

EXCUSÉS

Louis GARNIER, Eric MINORET, Laurent HANICOTTE, Monique GRANIER, Séverine FONTAINE,
Xavier TISSOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Maud VALLA

2018-43 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE TARENTEISE

Le Président rappelle que la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit dans son volet « démocratisation et transparence » que le Président de la Communauté de communes adresse au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la structure intercommunale.

Le Maire communique ensuite le rapport au Conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les conseillers délégués de chaque Commune membre de l'organe délibérant de la Communauté de communes peuvent être entendus. Le Président peut être entendu par le Conseil municipal de chaque Commune membre soit à sa demande, soit à celle du Conseil municipal.

En outre, les conseillers délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au Conseil municipal de l'activité de la Communauté de communes.

Le rapport annuel d'activités 2017 est consultable en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et à l'accueil du siège à Sézéz.

Chaque Conseiller Communautaire dispose d'un exemplaire du rapport.

Après présentation du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide d' :

- **APPROUVER** le rapport d'activités 2017 de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

